

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 627

19 août 1999

SOMMAIRE

Birch S.A., Luxembourg	page 30050	Figaro Coiffure S.A., Luxembourg	30069
Bisquit S.A., Luxembourg	30050	Finction Holding S.A.	30069
BLE - Brecher Luxemburg für Europa, G.m.b.H., Niederanven	30050	Fingen S.A., Luxembourg	30067, 30069
BP Luxembourg S.A., Capellen	30050	Flyer S.A., Luxemburg	30069, 30070
BT Investissement S.A., Luxembourg	30050	Fullgraph S.A., Luxembourg	30071
Cappuccino, S.à r.l., Luxembourg	30051	Garage Carrosserie Schaack, S.à r.l., Differdange	30070
Caroduc, S.à r.l., Weiler-la-Tour	30051	Gerancia, S.à r.l., Bereldange	30071, 30072
Carter Investments, Luxembourg	30051	Gestiveneto Luxembourg S.A., Luxembourg	30072
Cedelbank, Luxembourg	30052	Gillet Jean-Claude, S.à r.l., Luxembourg	30073
Cedel Global Services, Senningerberg	30053	Globalrights Holding S.A., Luxembourg	30075
Cedel International	30053	(Les) Glycines S.A., Luxembourg	30087
Chadys Invest, Luxembourg	30053	Gondwana International S.A., Luxembourg	30075
Charter Pool AG, Luxembourg	30054	Grenadilla Holding S.A., Luxembourg	30075
Charter Properties S.A., Luxembourg	30054	GRI, Global Retail Investors S.C.A., Luxbg	30073, 30075
Choco Holding S.A., Luxembourg	30055	Happy Fly & Shipping S.A., Luxembourg	30072
Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30056	Holz-Bois S.A., Luxembourg	30076
Cititrust, Sicav, Luxembourg	30056	Holz-Export S.A., Luxembourg	30076
Cloumico S.A., Luxembourg	30056, 30057	Honeywell S.A., Luxembourg	30079, 30080
Coaching International S.A., Luxembourg	30056	IKB International AG, Luxembourg	30076, 30077
Combolux S.A., Luxembourg	30053	Immobilière Essonne, Société civile familiale, Lu- xembourg	30078, 30079
Companie Financière Ottomane S.A., Luxembourg	30058, 30059	Immomit S.A., Luxembourg	30079
Conflux, Luxembourg	30060	Indes S.A., Luxembourg	30079
Conmac, S.à r.l., Luxembourg	30060	Infante S.A., Luxembourg	30080
Corporate Law & Consultants S.A., Luxembourg	30059	Inhola, Luxembourg	30081
Création Plus, S.à r.l., Luxembourg	30060	Inkosi S.A., Luxembourg	30081
(Hubert) Culot, S.à r.l., Luxembourg	30077	Inpec S.A., Luxembourg	30080, 30081
Dauphin III, Luxembourg	30060	Investar, S.à r.l., Luxembourg	30077, 30078
Daviani S.A., Luxembourg	30060	I.R.E.F., International Real Estate Fund, Luxbg	30084
Dolphin Shipping S.A., Luxembourg	30061	Issan Palmer S.A., Luxembourg	30084
Dominion Capital (Europe) S.A., Mersch	30061	ITI HOLDINGS, International Trading and Invest- ments Holdings S.A. Luxembourg, Luxbg	30081, 30084
Duafine S.A., Luxembourg	30061	IT-Masters S.A., Walferdange	30087
Eagle Spirit S.A. Holding, Luxembourg	30062	Jabil Circuit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30087
Eastern Holdings Managements S.A., Luxbg	30061	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxbg	30085, 30086
Economic Systems Analysis and Forecasting S.A., Luxembourg	30062	Lagaf S.A., Luxembourg	30084
EDM Fund Management S.A., Luxembourg	30061	Laurelie Holding S.A., Luxembourg	30087
Edo Investments S.A., Luxembourg	30063	Lousseau Holding, Luxembourg	30091
Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg	30063	Lucilinburhuc (LBH) S.A., Luxembourg	30087
Electro Holding Company S.A., Luxembourg	30067	Luxliants Schock - Streng, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30086
Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	30067	Mafex S.A., Luxembourg	30090
EuroFinanz Anlagen S.A., Luxembourg	30064	Marga International S.A., Luxembourg	30096
European Fund Administration S.A., Luxembourg	30065, 30066	Mateco Location de Nacelles AG, Munsbach	30096
Euroskandic S.A., Luxembourg	30066	Miami Holding, Luxembourg	30095
Fiduciaire Eurolux S.A., Bereldange	30066	Minorco S.A., Luxembourg	30091, 30095
		M. Zanetti Industries S.A., Luxembourg	30088, 30089
		M. Zanetti International S.A., Luxembourg	30089, 30090

30050

BIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.324.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28285/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

BIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.324.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 19 avril 1999, a unanimement décidé de:
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Luxembourg, comme quatrième administrateur de la société en remplacement de Jeannine De Mets jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28286/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

BISQUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 59.406.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28287/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

BLE - BRECHER LUXEMBURG FÜR EUROPA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.590.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 18 juin 1999.

Signature.

(28288/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

BP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R. C. Luxembourg B 45.782.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(28289/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

BT INVESTISSEMENT (Société en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.286.

Le bilan de clôture au 14 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28290/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CAPPUCCINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.710.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 313, fol. 39, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 juin 1999.

Mme Limpach-Scheitler.

(28292/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CAPPUCCINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.710.

Le bilan au 30 avril 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 313, fol. 39, case 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 juin 1999.

Mme Limpach-Scheitler.

(28293/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CARTER INVESTMENTS.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28295/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CARTER INVESTMENTS.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.120.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 19 mai 1999, a unanimement décidé de:
- nommer OL93 EURL, S.à r.l., ayant son siège à 7, rue Lincoln, F-75008 Paris, comme quatrième administrateur de la société en remplacement de Jeannine De Mets jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28296/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CARODUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Josée Girst, employée privée, demeurant à L-9186 Stegen, 9, rue Nic. Pletschette;

2) Madame Germaine Borhoven, comptable, demeurant à Eppeldorf, 10, rue de Beaufort,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Léon Kleinbauer, commerçant, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 11, Gaich,

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à Eppeldorf le 5 mai 1999, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Madame Josée Girst et Monsieur Léon Kleinbauer, actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée CARODUC, S.à r.l., avec siège social à L-7513 Mersch, 5, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1996, page 31524,

modifié par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 1998, page 1442.

Lesquels associés, représentés comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit la cession de parts intervenue dans ladite société, d'un commun accord de tous les associés, représentant l'intégralité du capital social:

Monsieur Léon Kleinbauer, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Josée Girst, préqualifiée et ce acceptant, les cinquante (50) parts sociales de la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; la cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil, par sa gérante, Madame Josée Girst, prénommée.

Suite à la cession qui précède, les parts sociales de la société à responsabilité limitée CARODUC, S.à r.l., d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, sont actuellement toutes réunies en les seules mains de Madame Josée Girst, préqualifiée.

La société est donc actuellement à considérer comme «société unipersonnelle à responsabilité limitée».

Monsieur Léon Kleinbauer ne fait plus partie de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la comparante Josée Girst, susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-5773 Weiler-la-Tour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Weiler-la-Tour; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Girst, G. Borhoven, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 1999, vol. 600, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 juin 1999.

M. Cravatte.

(28294/205/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CEDELBANK.

Registered office: Luxembourg.

The Board of Directors recommends the approval of the following proposal regarding the appropriation of the total unappropriated profits of CEDELBANK as at 31 December 1998:

	USD 000
Accumulated profit as at 31 December 1997	28,399
Net profit for the financial year 1997	11,371
Total accumulated profit as at 31 December 1997	39,770
Transfert to legal reserve	(569)
Dividend	(862)
Accumulated profit as at 31 December 1998	38,339
Net profit for the financial year 1998	20,615
Total accumulated profit as at 31 December 1998	58,954
Appropriations during 1999	
Transfer to legal reserve	(1,031)
Transfer to a special reserve	(2,741)
Dividend (USD 18 per share)	(10,090)

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 921, case 21. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28298/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CEDEL GLOBAL SERVICES.

Siège social: L-2963 Senningerberg, 5, rue Hoenhof.
R. C. Luxembourg B 60.911.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 921, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Signature.

(28299/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CEDEL INTERNATIONAL.

The Board of Directors recommends the approval of the following proposal regarding the appropriation of the total unappropriated profits of CEDEL INTERNATIONAL as at 31 December 1998:

	USD 000
Accumulated profit as at 31 December 1997	232
Net profit for the financial year 1997	1,347
Total accumulated profit as at 31 December 1997	1,579
Transfer to legal reserve	(68)
Dividend	(862)
Accumulated profit as at 31 December 1998	649
Net profit for the financial year 1998	27,010
Total accumulated profit as at 31 December 1998	27,659
<i>Appropriations during 1999</i>	
Transfer to legal reserve	(1,351,)
Transfer to a special reserve	(3,119)
Dividend (USD 200 per share)	(1,208)

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28300/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHADYS INVEST.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.467.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28301/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHADYS INVEST.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.467.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 12 avril 1999, a unanimement décidé de:
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue Dalheim, L-5898 Luxembourg, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28302/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

COMBOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 55.767.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28317/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHARTER POOL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 80, boulevard de la Pétrusse.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Firma CHARTER POOL S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen am 1. April 1999, noch nicht im Memorial veröffentlicht.

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Eric Huttert wohnhaft in Dudelange.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr André Harpes, wohnhaft in Diekirch.

Zum Stimmenzähler wird erwählt in Gustavo Strassner, wohnhaft in Eselsborn.

Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigter gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

Der anwesende Aktionär sowie der durch Vollmacht vertretene Aktionär, welche beide die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen und vorab der Tagesordnung bewusst betrachten, sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss zur Abänderung des Gesellschaftszwecks.

Der Zweck der Gesellschaft wird folgendermassen abgeändert:

«Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Freizeitschiffen jeglicher Art desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.»

Jeglicher anderer Gesellschaftszweck wird widerrufen.

Infolge dessen lautet Artikel 3 der Gesellschaftssatzung ab heutigem Tage wie folgt:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Freizeitschiffen jeglicher Art desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Niederanven am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, all dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Huttert, A. Harpes, G. Strassner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 2CS, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Niederanven, den 9. Juni 1999.

P. Bettingen.

(28303/202/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHARTER PROPERTIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, die Aktionäre der Firma CHARTER PROPERTIES S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen am 1. April 1999, noch nicht im Memorial veröffentlicht

Der Vorsitz der Versammlung führt Herr Eric Huttert wohnhaft in Dudelange

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr André Harpes, wohnhaft in Diekirch.

Zum Stimmenzähler wird erwählt in Gustavo Strassner, wohnhaft in Eselsborn.

Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigter gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

Der anwesende Aktionär sowie der durch Vollmacht vertretene Aktionär, welche beide die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen und vorab der Tagesordnung bewusst betrachten, sind zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss zur Abänderung des Gesellschaftszwecks.

Der Zweck der Gesellschaft wird folgendermassen abgeändert:

«Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Freizeitschiffen jeglicher Art desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.»

Jeglicher anderer Gesellschaftszweck wird widerrufen.

Infolge dessen lautet Artikel 3 der Gesellschaftssatzung ab heutigem Tage wie folgt:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Freizeitschiffen jeglicher Art desweiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Niederanven am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, all dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit uns, Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Huttert, A. Harpes, G. Strassner, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 2CS, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Niederanven, den 9. Juni 1999.

P. Bettingen.

(28304/202/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHOCO HOLDING S.A.,
(anc. CHOCO S.A.), Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 64.930.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHOCO S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B numéro 64.930, constituée suivant acte reçu le 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 9 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Yannick Poos, employée privée, demeurant à Bras-Haut (Belgique).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Clavel, employé privé, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liliane Peiffer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- De modifier la dénomination de la société en CHOCO HOLDING S.A.

2.- En conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CHOCO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article premier de statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Paragraphe 2.** La société adopte la dénomination CHOCO HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Poos, J.-P. Clavel, L. Peiffer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 117S, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

J. Elvinger.

(28305/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CHOCO HOLDING S.A.,
(anc. CHOCO S.A.), Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 64.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28306/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.087.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour le compte de
CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

(28308/014/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CITITRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 50.834.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour le compte de
CITITRUST, SICAV
CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

(28312/014/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

COACHING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 65.225.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juin 1999 que, Monsieur Staffan Schreiter, Körnbärsvägen 12, S-114 23 Stockholm, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-optés) en remplaçant Monsieur Francis Welscher, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(28316/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CLOUMICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.508.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOUMICO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg, section B numéro 62.508, constituée à Genève (Suisse), et dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 242 du 15 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eduard Von Kymmel, employé privé, demeurant à Mompach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 800.000,- CHF pour le porter de son montant actuel de 100.000,- CHF à 900.000,- CHF par la création et l'émission de 800 actions nouvelles de 1.000,- CHF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles à concurrence de 25 %.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent mille francs suisses (800.000,- CHF), pour le porter de son montant actuel de cent mille francs suisses (100.000,- CHF) à neuf cent mille francs suisses (900.000,- CHF), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles de mille francs suisses (1.000,- CHF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les huit cents (800) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société BEHEER- EN BELEGGINGSMAATSCHAPIJ BERKA B.V., ayant son siège social à NL-1075 AD Amsterdam, Koningslaan 34 (Pays-Bas), et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de deux cent mille francs suisses (200.000,- CHF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société CLOUMICO S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à neuf cent mille francs suisses (900.000,- CHF), représenté par neuf cents (900) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,- CHF).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 20.000.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bechtel, C. Bühlmann, E. Von Kymmeler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1999, vol. 506, fol. 32, case 5. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28314/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CLOUMICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28315/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.561.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 44.561, constituée en 1863 sous le nom BANQUE IMPERIALE OTTOMANE, dont le siège social a été transféré d'Istanbul à Luxembourg, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 juin 1991 et dont les statuts ont été déposés au rang des minutes du notaire soussigné suivant acte de dépôt du 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 393 du 28 août 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 6 mars 1998.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Christian Manset, banquier, demeurant à Paris (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Winandy, directeur de banque, demeurant à Itzig.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Madame Dominique Hellin, employée de banque, demeurant à Hachy (B) et Madame Nathalie Collard, employée de banque, demeurant à Hagondange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs, dont l'adresse est connue à la société par le registre des actionnaires, en date du 6 mai 1999, ainsi que par un avis de convocation publié au Luxemburger Wort du 10 mai 1999.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification des statuts.

- Article 5
- Article 17
- Article 36.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que deux millions huit cent onze mille deux cent quatre (2.811.204) actions détenues par la société n'ayant pas le droit de vote, sur les deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix-sept (2.689.717) actions ayant le droit de vote deux millions cinq cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (2.586.290) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate la conversion du capital de cinquante-cinq millions neuf mille deux cent dix francs français (55.009.210,- FRF) en huit millions trois cent quatre-vingt-six mille cent euros (8.386.100,- EUR) décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 27 janvier 1999. L'assemblée constate en outre que la même assemblée générale a fixé le capital social actuel à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR) et a procédé à une augmentation du capital par incorporation du résultat reporté à concurrence d'un montant de cent treize mille neuf cents euros (113.900,- EUR), erronément cent treize mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (113.784,- EUR) au procès-verbal de ladite assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la mention de valeur nominale des actions et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR), représenté par cinq millions cinq cent mille neuf cent vingt et une (5.500.921) actions nominatives sans désignation de valeur nominale. Le capital pourra être augmenté par la création et l'émission d'actions nouvelles.»

Version anglaise:

«The corporate capital is fixed at eight million five hundred thousand euros (8,500,000.- EUR) divided into five million five hundred thousand nine hundred and twenty-one (5,500,921) registered shares without mention of a par value. The capital may be increased by the creation and the issuing of new shares.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration une indemnité et/ou des jetons de présence.

Les administrateurs sont en droit de se faire rembourser leurs frais de voyage et de séjour.

Le conseil d'administration peut également accorder aux administrateurs chargés de délégations, fonctions ou missions spéciales, permanentes ou temporaires, des indemnités fixes ou variables. Les sommes seront prélevées sur les frais généraux de l'exercice.»

Version anglaise:

«The general meeting may allow the members of the board compensation and/or attendance checks.

The directors hold a right to claim reimbursement for their travelling and staying costs.

The board of director may also allow the directors to whom powers, functions or special mandates have been permanently or temporarily delegated, fixed or variable compensation. These sum to be charged on the general expenses of the accounting year.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier et le troisième alinéa de l'article 36 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 36. Premier alinéa.** Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent le bénéfice net. Après affectation à la réserve légale et après affectation aux fonds spéciaux de réserve et aux reports à nouveau des sommes que l'assemblée générale des actionnaires fixera sur proposition du conseil d'administration,»

«**Troisième alinéa.** 2. L'excédent est à répartir dans la proportion de dix-neuf vingtièmes pour les actions, à titre de dividende; le vingtième restant est à distribuer aux fondateurs.»

Version anglaise:

«The net revenues, after deducting all expenses, constitute the profits. After allocation to the statutory reserve required by law and after allocation to the special reserve funds or to the balance to next account of such sum as the general meeting of shareholders may fix on the recommendation of the board of directors,»

«**Third paragraph.** 2. The surplus shall be distributed in the proportion of nineteen-twentieths for the shares in the form of dividends; the remaining one-twentieth shall be distributed for the founders.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Manset, J. Winandy, D. Hellin, N. Collard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 2CS, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

F. Baden.

(28318/200/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28319/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CORPORATE LAW & CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 66.442.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 avril 1999 que l'assemblée a confirmé le mandat d'Administrateur de Monsieur John Nordlund, Harrvägen 12, SE-181 30 Lidingö, Suède. Le mandat de l'administrateur viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28322/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CONFILUX, en liquidation.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 32.101.

Le bilan de clôture au 14 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28320/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CONMAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 49.728.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28321/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

CREATION PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 42.396.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28323/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DAUPHIN III.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.451.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28324/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DAVLANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.531.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28325/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DAVLANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.531.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 15 février 1999, a unanimement décidé de:
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28326/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DOLPHIN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.226.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social le 30 avril 1999, que:

1) Madame Gudrun Labbe, secrétaire à temps partiel, demeurant à Cannes a été élue Administrateur par augmentation du nombre d'administrateurs de trois à quatre.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28327/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 13.571.

Le bilan 1998, enregistré à Mersch, le 16 juin 1999, vol. 124, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 1999.

Pour le Conseil d'Administration
DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A.

Signature

(28328/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

DUAFINE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.570.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Signature.

(28333/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EASTERN HOLDINGS MANagements S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 60.580.

Le bilan de la société au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(28336/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EDM FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.914.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Pour EDM FUND MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(28339/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EAGLE SPIRIT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.295.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28334/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EAGLE SPIRIT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.295.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28335/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

ECONOMIC SYSTEMS ANALYSIS AND FORECASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 58, rue Félix de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 31.387.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28337/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

ECONOMIC SYSTEMS ANALYSIS AND FORECASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 58, rue Félix de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 31.387.

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1999

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Zalma Erlich.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Thérèse Brasseur, présente et acceptant.

Madame Nathalie Genin est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les statuts de la société, le bilan, le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, ainsi que le rapport établi par le conseil en vue de la présente assemblée et aussi le rapport établi par le commissaire.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration et du bilan arrêté au 31 décembre 1998, ainsi que du rapport établi par Madame Nathalie Genin en sa qualité de commissaire.

Le Président déclare la discussion ouverte et donne des explications complémentaires relativement aux rapports présentés. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

Première résolution

L'Assemblée a pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance et en approuve les termes à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes et bilan de l'exercice 1998, tels qu'ils sont présentés et la proposition contenue dans le rapport du conseil d'administration (le report de la perte de 98.545 Flux).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'y rapportant.

Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Signature Signature
Le Président Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28338/604/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 65.073.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juin 1999 que, Monsieur Peder Dahlborg, Villagatan, 24, SE-114 32 Stockholm, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplaçant Monsieur Francis Welscher, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(28340/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.972.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28341/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.972.

—
Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 juin 1999

La séance est ouverte à 15.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder.

Scrutateur: Monsieur Anthony J. Nightingale.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 7.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du Jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1) Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 sont approuvés montrant un bénéfice pour l'exercice de 7.428.983,- LUF pour l'année comptable 1998 soit un résultat à reporter de 845.681,- LUF (profit) compte tenu de la perte reportée de l'année précédente de 6.583.302,- LUF.

(2) Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

(3) Suite à la volonté exprimée par DM EUROPEAN MANAGEMENT de poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat est renouvelé et par vote spécial l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 4 juin 1999.

(4) Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

V. J. Derudder
Président

A. J. Nightingale
Scrutateur

ANNEXE 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1998.

Les comptes ont été préparés par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A.

Les administrateurs, compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans les relations avec la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A., se réjouissent de la réorganisation de la société et principalement de la signature du contrat d'assistance avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. Suite aux importants changements qui ont eu lieu durant le cours de l'année comptable 1998 et tout particulièrement la cession de sa branche d'activité «BancAssurance» à EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., cette réorganisation était indispensable.

Le contrat de management visant la branche d'activité transférée, signé avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., permet d'envisager un avenir serein pour notre société.

Il ressort que le bénéfice net pour l'année 1998 est de 7.428.983,- LUF dont les administrateurs recommandent le report compte tenu du résultat négatif de l'année précédente.

Les résultats financiers exceptionnels de votre société cette année sont la conséquence du changement d'actionariat et de management. La nouvelle politique de la société qui fera de celle-ci le pôle «consultance et assistance» du groupe, est de nature à garantir son avenir.

Les administrateurs recommandent de reconduire le commissaire aux comptes dans ses fonctions.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Représentées par	Signatures
EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.	6.999	6.999	A. J. Nightingale	Signature
M. Vincent J. Derudder	1	1	V. J. Derudder	Signature
Total:	7.000	7.000		
		V. J. Derudder Président	A. J. Nightingale Scrutateur	

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28342/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EuroFinanz ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.728.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28345/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EuroFinanz ANLAGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.728.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 1999

La séance est ouverte à 10.30 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Ulrich Schübel.

Scrutateur: Monsieur Anthony J. Nightingale.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 1.250 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1) Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 sont approuvés montrant un bénéfice pour l'exercice de 628.380,- LUF pour l'année comptable 1998 soit un résultat à reporter de 1.196.835,- LUF (perte) compte tenu de la perte reportée de l'année précédente de 1.825.215,- LUF.

(2) Le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés.

(3) Suite à la volonté exprimée par DM EUROPEAN MANAGEMENT de poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat est renouvelé et par vote spécial l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 7 juin 1999.

(4) Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

U. Schübel
Président

A. J. Nightingale
Scrutateur

ANNEXE 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1998.

Les comptes ont été préparés par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A.

Les administrateurs, compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans les relations avec la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A., se réjouissent de la réorganisation de la société et principalement de la signature du contrat d'assistance avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. Suite aux importants changements qui ont eu lieu durant le cours de l'année comptable 1998 et tout particulièrement la cession de sa branche d'activité «BancAssurance» à EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., cette réorganisation était indispensable.

Le contrat de management visant la branche d'activité transférée, signé avec EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., permet d'envisager un avenir serein pour notre société.

Il ressort que le bénéfice net pour l'année 1998 est de 628.380,- LUF dont les administrateurs recommandent le report compte tenu du résultat négatif de l'année précédente.

Les administrateurs recommandent de reconduire le commissaire aux comptes dans ses fonctions.

Liste de présence

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Nombre de voix</i>	<i>Représentées par</i>	<i>Signatures</i>
EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.	250	250	V. J. Derudder	Signature
M. Ulrich Schübel	1.000	1.000	U. Schübel	Signature
Total:	1.250	1.250		
			U. Schübel Président	A. J. Nightingale Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28346/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial C, n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 1998 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 10 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 59, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION
Société Anonyme

C. Schaack J.-M. Barthel
Vice-Président du Président du

Conseil Conseil

d'Administration d'Administration

(28348/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 56.766.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 1999

L'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le mandat de tous les Administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de fixer à nouveau le nombre des Administrateurs à 8.

Sont nommés Administrateurs:

Monsieur Pierre Ahlborn, Membre du Comité de Direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., demeurant à Mersch,

Monsieur Jean-Marie Barthel, Administrateur-Directeur, Membre du Comité de Direction de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, demeurant à Bergem,

Monsieur Bernard Basecqz, Administrateur-Directeur de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., demeurant à Munsbach,

Monsieur Antoine Calvisi, Membre du Comité de Direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., demeurant à Moutfort,

Monsieur Jean Fell, Directeur-Adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Strassen,

Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Foetz,

Monsieur Christian Schaack, Membre du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Canach,

Monsieur Yves Stein, Directeur à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Junglinster.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée de deux ans, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 17 mars 1999

Le Conseil d'Administration nouvellement nommé, tous ses membres étant présents ou représentés, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

* Est nommé Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Marie Barthel, Administrateur-Directeur de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, demeurant à Bergem.

* Est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration Monsieur Christian Schaack, Membre du Comité de Direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Canach.

* Est nommée Réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, ERNST & YOUNG, Société Anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, Luxembourg-Kirchberg.

Extraits certifiés sincères et conformes
EUROPEAN FUND ADMINISTRATION
Société Anonyme

C. Schaack	J.-M. Barthel
Vice-Président du	Président du
Conseil	Conseil
d'Administration	d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 524, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28349/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

EUROSKANDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 32.464.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature.

(28347/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 34.752.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28350/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

ELECTRO HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 5.327.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 1999

ad 5) Ayant atteint la limite d'âge, l'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Brimeyer, administrateur.

Après avoir remercié l'administrateur démissionnaire pour les éminents services rendus à la société, elle nomme Monsieur Armand Gobber en remplacement de celui-ci.

Monsieur Armand Gobber continuera le mandat de Monsieur Nicolas Brimeyer qui prendra fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2001 statuant sur l'exercice 2000.

Est nommé en remplacement de Monsieur Joseph Lanners, commissaire démissionnaire de la société, Monsieur Jacques Nilles.

Monsieur Jacques Nilles achèvera le mandat du commissaire démissionnaire qui prendra fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2002 statuant sur l'exercice 2001.

Pour extrait conforme
M. Wurth
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28343/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 1999

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs V. Zanchi, employé privé, Gonderange et de Monsieur H. Ernzen, employé privé, Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Le mandat de Monsieur Ottaviani n'est pas, à sa demande, reconduit.

Monsieur Horst Bartsch, employé privé, demeurant à Illingen (D) est nommé comme administrateur pour une période statutaire de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Le mandat de Monsieur J.P. Defay, commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande reconduit. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour ESTINBUY HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28344/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.528.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINGEN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.528, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 313 du 14 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 1999.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, directrice de sociétés, demeurant à Athus,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Barthol, employée privée, demeurant à Halanzy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Adoption de l'euro comme monnaie d'expression du capital social.

2. Conversion du capital actuel de deux milliards de francs luxembourgeois (2.000.000.000,- LUF) en quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre virgule neuf mille cinq cent quarante-six euros (49.578.704,9546 EUR).

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre virgule neuf mille cinq cent quarante-six euros (49.578.704,9546 EUR), représenté par un million cinq cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois (1.524.243) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Refixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 31 août et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 13 des statuts.

5. Changement de l'exercice social, qui commencera dorénavant le 1^{er} juin de chaque année pour finir le 31 mai de l'année suivante, l'exercice courant s'étendant du 1^{er} avril 1999 au 31 mai 1999.

6. Modification subséquente de l'article 14 des statuts.

7. Fixation, par dérogation aux statuts, au 14 juin prochain de la date de l'assemblée générale annuelle, qui approuvera les comptes annuels au 31 mai 1999.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie d'expression du capital social.

Le capital social est ainsi fixé à quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre virgule neuf mille cinq cent quarante-six euros (49.578.704,9546 EUR).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre virgule neuf mille cinq cent quarante-six euros (49.578.704,9546 EUR), représenté par un million cinq cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois (1.524.243) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 31 août. Le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 13. (Premier alinéa).** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 août de chaque année à quinze heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui commencera dorénavant le premier juin de chaque année pour finir le trente et un mai de l'année suivante.

L'exercice courant s'étend du 1^{er} avril 1999 au 31 mai 1999.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante.»

Sixième résolution

Par dérogation aux statuts, l'assemblée fixe au 14 juin prochain la date de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 mai 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, T. Dahm, V. Barthol, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

F. Baden.

(28353/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28354/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FIGARO COIFFURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.250.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signatures.

(28351/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FINCTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.735.

Erratum relatif à la démission des administrateurs déposée au registre de commerce et des sociétés en date du 29 mars 1999 et publiée au Mémorial C n° 411 du 4 juin 1999.

Monsieur Alain Vasseur et non pas Monsieur Jean-Paul Defay a démissionné de son mandat d'administrateur de la société susmentionnée avec effet immédiat le 24 mars 1999.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28352/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FLYER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman.
H. R. Luxemburg B 69.061.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft FLYER S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 4, rue Tony Neuman, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 69.061, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger aus Luxemburg am 19. März 1999, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Catherine Dessoy, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von 1.000.000,- DEM (eine Million Deutsche Mark), von bisher 500.000,- DEM (fünfhunderttausend Deutsche Mark) auf 1.500.000,- DEM (eine Million fünfhunderttausend Deutsche Mark), gegen Ausgabe von 1.000 (eintausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- DEM (eintausend Deutsche Mark).

Zeichnung und bar Einzahlung der 1.000 (eintausend) neuen Aktien durch die Gesellschaft CORAL TRUST COMPANY LTD., mit Sitz in Dublin, Irland.

b) Dementsprechende Abänderung von Artikel 5, Abschnitt 1 der Satzung, welcher folgenden Wortlaut bekommt:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 1.500.000,- DEM (eine Million fünfhunderttausend Deutsche Mark), aufgeteilt in 1.500 (eintausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- DEM (eintausend Deutsche Mark)».

Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigelegt.

Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.

Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von 1.000.000,- DEM (eine Million Deutsche Mark), von bisher 500.000,- DEM (fünfhunderttausend Deutsche Mark) auf 1.500.000,- DEM (eine Million fünfhunderttausend Deutsche Mark), gegen Ausgabe von 1.000 (eintausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- DEM (eintausend Deutsche Mark), zu erhöhen.

Zeichnung und Zahlung

Alsdann ist erschienen die Gesellschaft CORAL TRUST COMPANY LTD., mit Sitz in Dublin, Irland, hier vertreten durch Rechtsanwalt Victor Elvinger, wohnhaft in Luxemburg, gemäss einer privatschriftlichen Vertretungsvollmacht vom 1. Juli 1994, welche, nachdem sie durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar ne varietur paraphiert wurde, vorliegender Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden;

welche die Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien vorgenommen und voll in bar eingezahlt hat.

Da sämtlich neu ausgegebenen Aktien voll in bar eingezahlt wurden, steht der Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt der Betrag von 1.000.000,- DEM (eine Million Deutsche Mark) zur Verfügung, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Folglich beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5, Abschnitt 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

«**Art. 5. Abschnitt 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt 1.500.000,- DEM (eine Million fünfhunderttausend Deutsche Mark), aufgeteilt in 1.500 (eintausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- DEM (eintausend Deutsche Mark)».

Kosten

Zum Zwecke der Einregistrierung wird der Betrag von 1.000.000,- DEM auf 20.625.500,- LUF geschätzt.

Der Gesamtbetrag jeglicher Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft anlässlich dieser Kapitalerhöhung entstehen werden auf ungefähr zweihundertachtzig luxemburgische Franken geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Elvinger, C. Dessoy, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 22, case 2. – Reçu 206.254 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 18. Juni 1999.

J. Elvinger.

(28355/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FLYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 69.061.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28356/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GARAGE-CARROSSERIE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 32.542.

Par la présente, les déclarants, Fernand et Marc Schaack, associés de la société SCHAACK, S.à r.l. font par du changement de leur siège social, à savoir:

Ancienne adresse: 142, avenue de la Liberté, L-4602 Differdange;

Nouvelle adresse: Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange.

Fait à Differdange, le 14 juin 1999.

F. Schaack M. Schaack

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 1999, vol. 313, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(28358/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

FULLGRAPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.208.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Signature.

(28357/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GERANCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 93-101, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Arsène Rischard, employé privé, demeurant à Mersch, 3, am Wangert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

a) la société à responsabilité limitée GERANCIA, S.à r.l., avec siège social à Mersch, 3, am Wangert, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 11514 de 1996;

b) le capital social s'élève à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune et il est actuellement réparti comme suit:

1.- Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, cent quatre-vingt-huit parts . . .	188
2.- Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen, cent quatre-vingt-huit parts	188
3.- Monsieur Arsène Rischard, préqualifié, cent vingt-quatre parts	124
Total: cinq cents parts	<u>500</u>

Sur ce:

1. - Le comparant a déclaré que Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach lui ont cédé toutes leurs parts de la prédite société, soit 376 parts sociales et ce en vertu de deux cessions de parts sous seing privé datées du 3 mai 1999, qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesdites cessions de parts contiennent également les démissions de Messieurs Arend et Fischbach, en tant que gérants de la société.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

2.- Le comparant déclare par les présentes céder et transporter sous la garantie légale à Monsieur Steve D'Anzico, employé privé, demeurant à Sanem, 67, rue Ermesinde, ici présent et ce acceptant deux cent cinquante (250) de ses cinq cents (500) parts sociales pour et moyennant le prix de vente de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs.

Monsieur Arsène Rischard déclare avoir reçu le prédit prix de vente de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs de Monsieur Steve D'Anzico, avant la passation des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et il en aura la jouissance également à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Acceptation

Monsieur Arsène Rischard, agissant en tant qu'associé unique et gérant unique de la société, consent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tient pour valablement signifiées à la société et à lui-même.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après ces cessions, les associés représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Arsène Rischard, employé privé, demeurant à Mersch, 3, am Wangert, deux cent cinquante parts	250
2.- Monsieur Steve D'Anzico, employé privé, demeurant à Sanem, 67, rue Ermesinde, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts	500»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-7240 Bereldange, 93-101, route de Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Bereldange.»

L'adresse du siège social est fixée à L-7240 Bereldange, 93-101, route de Luxembourg.

Troisième résolution

La démission de Messieurs Nico Arend et Carlo Fischbach en tant que gérants est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée.

Monsieur Arsène Rischard, prénommé, est confirmé comme gérant de la société et Monsieur Steve D'Anzico, prénommé, est nommé gérant de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille (33.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Rischard, S. D'Anzico, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 1999, vol. 409, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1999.

U. Tholl.

(28359/232/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GERANCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 93-101, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés suivant acte du 4 juin 1999, reçu par Maître Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

(28360/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GESTIVENETO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.255.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

On behalf of

GESTIVENETO LUXEMBOURG S.A.

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

(28361/014/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HAPPY FLY & SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.683.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu de façon au siège social le 9 juin 1999 que - Monsieur Peter Eggermont, gérant, demeurant à Gent (B) a été élu au poste d'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Mademoiselle Magali Tytgat.

Son mandat sera confirmé par l'assemblée générale annuelle qui statue sur les comptes 1999.

Pour inscription - réquisition.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28369/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GILLET JEAN-CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.113.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28363/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GRI, GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.550.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventh of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, residing in Ettelbruck;

acting in his capacity as a special proxy holder of the Manager of the Company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) «GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., abbreviated GRI, R. C. Luxembourg section B number 69.550, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of April 1999, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Manager, taken on the 31st of May 1999;

an extract of the minutes of this decision, signed «ne varietur» by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed company GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., abbreviated GRI, amounts actually to EUR 17,000,000.- (seventeen million euro), represented by 17,000 (seventeen thousand) shares without par value all paid up for 30 % (thirty per cent).

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 60,000,000.- (sixty million euro) and the Manager has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Manager, by decision taken on the 31st of May 1999 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 24,706,000.- (twenty-four million seven hundred and six thousand euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 17,000,000.- (seventeen million euro) to EUR 41,706,000.- (forty-one million seven hundred and six thousand euro) by the creation and issue of 24,706 (twenty-four thousand seven hundred and six) new shares without par value, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Manager, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Manager has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by RETAIL INVESTORS S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg Section B number 69.563.

V.- That the 24,706 (twenty-four thousand seven hundred and six) new shares have been entirely subscribed and paid up for 30 % (thirty per cent) by contribution in cash in a banking account of the company GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., by the company RETAIL INVESTORS S.A., prementioned, so that the amount of EUR 7,411,800.- (seven million four hundred eleven thousand eight hundred euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at EUR 41,706,000.- (forty-one million seven hundred and six thousand euro), divided into 41,706 (forty-one thousand seven hundred and six) shares without par value.».

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately ten million three hundred fifty thousand Luxembourg francs.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons Mangel, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant de la société en commandite par actions GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., en abrégé GRI, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.550, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 1999, non encore publié au Mémorial C;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du Gérant, prise en date du 31 mai 1999; un extrait de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., en abrégé GRI, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros, représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions sans valeur nominale, libérées pour 30 % (trente pour cent).

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) et le Gérant a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, par sa décision du 31 mai 1999 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de EUR 24.706.000,- (vingt-quatre millions sept cent six mille euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros) à EUR 41.706.000,- (quarante et un millions sept cent six mille euros), par la création et l'émission de 24.706 (vingt-quatre mille sept cent six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts le Gérant a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société RETAIL INVESTORS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 69.563.

V.- Que les 24.706 (vingt-quatre mille sept cent six) actions nouvelles ont été souscrites et libérées à ratio de 30 % (trente pour cent) par la société anonyme RETAIL INVESTORS S.A., prédésignée, par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société en commandite par actions GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 7.411.800,- (sept millions quatre cent onze mille huit cents euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à 41.706.000,- (quarante et un millions sept cent six mille euros), divisé en 41.706 (quarante et un mille sept cent six) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 22, case 9. – Reçu 9.966.376 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

J. Elvinger.

(28364/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GRI, GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.550.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.
(28365/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GLOBALRIGHTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 25, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 61.684.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28366/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GONDWANA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.389.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la société, dans leur réunion du 26 avril 1999, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui de commissaire aux comptes à un.
2. Les mandats d'administrateur-délégué et d'administrateur-déléguée de Madame Marjan Van Domburg, Gradué en Tourisme, demeurant au 8, North Way, ZA-7405 Pinelands, Afrique du Sud, sont résiliés à compter de ce 26 avril 1999, 15.00 heures.
3. Sont confirmés dans leur fonction d'administrateur les dénommés:
 - Monsieur Bruno Van den Bossche, Ingénieur Commercial, demeurant au 15a, Washington Road, ZA-7708 Cape Town, Afrique du Sud;
 - Monsieur Guy Van den Bossche, Ingénieur Commercial, demeurant à Nairobi, Kenya;
 - Monsieur Bruno Larva, Informaticien, demeurant au 91, avenue de la Liberté, B-1080 Bruxelles;
 - Monsieur Gaston Van den Bossche, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant au 5, Bloemstraat, ZA-7530 Bellville, Afrique du Sud.
4. Est nommée administrateur:
Mme Catherine Van den Bossche, Secrétaire de Direction, demeurant à Palma de Majorca, Espagne.
5. Est confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué le dénommé: Monsieur Guy Van den Bossche, Ingénieur Commercial, demeurant à Nairobi, Kenya.
6. Est confirmé dans sa fonction de président administrateur-délégué le dénommé: Monsieur Bruno Van den Bossche, Ingénieur Commercial, demeurant au 15a, Washington Road, ZA-7708 Cape Town, Afrique du Sud.
7. Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 de 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1999.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(28367/777/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 65.514.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

GRENADILLA HOLDING S.A.

(28368/545/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HOLZ-BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28371/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HOLZ-BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28372/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HOLZ-BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28373/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HOLZ-EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.092.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28374/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IKB INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 17.018.

*Protokoll aus der außerordentlichen Generalversammlung der IKB INTERNATIONAL, Société Anonyme,
vom 1. April 1999 in Luxemburg*

Die Versammlung wird von Herrn Dr. A. Schmid geleitet.

Die Versammlung wählt zum Schriftführer Frau A. Nyssen und zu Stimmzählern Herrn J.-P. Frisch und Frau S. Lizambri.

Es wird festgestellt, daß

- alle Aktionäre ordnungsgemäß eingeladen wurden,
- gemäß beigefügter Anwesenheitsliste alle Gesellschafter anwesend bzw. vertreten sind,
- die gegenwärtige Versammlung somit rechtswirksam über die folgenden Punkte der Tagesordnung beschließen kann:

1) Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Deutsche Mark in Euro.

2) Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf Euro zweiundfünzig Millionen fünfhunderttausend (52.500.000,-) durch Verwendung der freien Rücklage in Höhe von Euro sechszehntausendvierhundertsechzig 94/100 (66.467,94) und Euro eine Million vierhundertzweiunddreißigtausendeinhundertsechszehnzug 91/100 (1.432.166,91) aus der Position Rücklage aus Agio.

3) Erhöhung der gesetzlichen Rücklage auf Euro fünf Millionen zweihundertfünzigtausend (5.250.000,-) durch Verwendung von Euro einhundertneundvierzigtausendachthundertdreiundsechzig 49/100 (149.863,49) aus der Position Rücklage aus Agio.

4) Anpassung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft, der folgenden Wortlaut haben wird:

Höhe des Kapitals:

Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundfünfzig Millionen fünfhunderttausend Euro (52.500.000,- EUR), eingeteilt in zweihundertzehntausend (210.000) Aktien, ohne Angabe des Nennwertes.

Die folgenden Beschlüsse werden einstimmig gefasst:

1) Das Gesellschaftskapital wird mit Wirkung vom 1. April 1999 von Deutsche Mark in Euro umgewandelt.

2.) Das Gesellschaftskapital wird mit heutiger Wirkung auf Euro zweiundfünfzig Millionen fünfhunderttausend (52.500.000,-) durch Verwendung der freien Rücklage in Höhe von Euro sechshundsechzigtausendvierhundertsebenundsechzig 94/100 (66.467,94) und Euro eine Million vierhundertzweiunddreißigtausendeinhundertsechshundsechzig 91/100 (1.432.166,91) aus der Position Rücklage aus Agio erhöht.

3) Die gesetzliche Rücklage wird mit Wirkung vom 1. April 1999 auf Euro fünf Millionen zweihundertfünfzigtausend (5.250.000,-) durch Verwendung von Euro einhundertneundvierzigtausendachthundertdreiundsechzig 49/100 (149.863,49) aus der Position Rücklage aus Agio erhöht.

4) Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut haben:

Höhe des Kapitals:

Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundfünfzig Millionen fünfhunderttausend Euro (52.500.000,- EUR), eingeteilt in zweihundertzehntausend (210.000) Aktien, ohne Angabe des Nennwertes.

Unterschrift Unterschrift Unterschrift
(Vorsitzender) (Schriftführer) (Stimmzähler)

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28378/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IKB INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28379/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HUBERT CULOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.650.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28377/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INVESTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.383.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999

ad 5) Sur base de la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 facilitant le basculement des statuts en EUR, l'Assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de LUF 100.000.000 en EUR 2.478.935,25 et de l'arrondir à EUR 2.500.000 en augmentant le capital souscrit initial par prélèvement de EUR 21.064,75 sur le report à nouveau sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale d'une part sociale à EUR 250.-

Enfin, l'Assemblée générale décide de changer l'article six correspondant des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art.6. Première phrase. «Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) EUR; il est représenté par dix mille (10.000) parts sociales de deux cent cinquante EUR (250,-) chacune, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

M. Wurth

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28391/212/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1999.

INVESTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 28.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

P. Frieders.

(28392/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IMMOBILIERE ESSONNE, Société Civile familiale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile familiale IMMOBILIERE ESSONNE, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu en date du 24 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 229 du 1^{er} juin 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est composée de:

1. - Monsieur Henri Hellinckx, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

2.- Madame Rita Reichling, maître en droit, épouse de Monsieur Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, déclarant agir en tant qu'associés et représentants légaux d'associés de la société civile IMMOBILIERE ESSONNE, prédésignée, et représenter de ce fait, l'intégralité des parts sociales, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de quarante-six millions de francs luxembourgeois (46.000.000,- LUF) à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) par amortissement de pertes à due concurrence et annulation de cent (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à savoir l'annulation de onze (11) parts sociales appartenant respectivement à Messieurs Brice Hellinckx, Ralph Hellinckx, Brian Hellinckx et Dorian Hellinckx; et annulation de cinquante-six (56) parts sociales appartenant à Madame Rita Reichling.

Deuxième résolution

Les associés décident en outre de réduire le capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour le ramener de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (45.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) par remboursement anticipatif de la même somme à Madame Rita Reichling et annulation de mille cinq cents (1.500) parts lui appartenant.

Troisième résolution

Les associés décident une réduction supplémentaire du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) pour le porter de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par attribution à Madame Rita Reichling de l'immeuble décrit ci-après, estimé à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) et par annulation de mille (1.000) parts sociales lui appartenant.

Désignation de l'immeuble attribué à Madame Rita Reichling:

Un terrain à bâtir situé à Luxembourg-Weimershof inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section «D» de Neudorf, numéro actuel 471/4391, lieu-dit «rue des Muguets», place contenant 05,96 ares, (antérieurement partie du numéro 471/4261 et ayant formé le lot (5) sur un plan levé et dressé par l'Ingénieur des Services du géomètre de la Ville de Luxembourg Monsieur Norbert Neis en date du 24 avril 1990 et vérifié par l'Ingénieur-vérificateur de l'Administration du Cadastre Monsieur Roger Terrens en date du même jour).

Titre de propriété:

L'immeuble attribué appartient à la Société pour lui avoir été apporté par Madame Rita Reichling aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale de la société reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 428 du 25 septembre 1992 et transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 14 mai 1992, volume 1297 numéro 12.

L'immeuble apporté appartenait en propre à Madame Rita Reichling.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Ces parts se répartissent comme suit:

1. Madame Rita Reichling, maître en droit, demeurant à Luxembourg, quarante-quatre parts sociales	
44	
2. Monsieur Brice Hellinckx, sans état, quatre cent quatre-vingt-neuf parts	489
3. Monsieur Ralph Hellinckx, sans état, quatre cent quatre-vingt-neuf parts	489
4. Monsieur Brian Hellinckx, sans état, quatre cent quatre-vingt-neuf parts	489
5. Monsieur Dorian Hellinckx, sans état, quatre cent quatre-vingt-neuf parts	489
Total: deux mille parts sociales	2.000

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Hellinckx, R. Reichling, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 2CS, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Certification d'Etat civil:

Le notaire soussigné certifie l'état de Madame Rita Reichling, laquelle est née à Luxembourg, le 20 juin 1957, dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 20 juin 1953 d'après un extrait de l'état civil.

Luxembourg, le 17 juin 1999

Signé: F. Baden.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

F. Baden.

(28380/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IMMOBILIERE ESSONNE, Société Civile familiale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28381/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.401.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Signature
Un administrateur

(28382/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 65.867.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 524, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature
Un mandataire

(28383/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.

R. C. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature
Un mandataire

(28375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

HONEYWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.
R. C. Luxembourg B 10.063.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 30 avril 1999

Comptes annuels au 31 décembre 1998

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'ils ont été approuvés par la présente Assemblée sont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Reconduction du mandat des Administrateurs

L'Assemblée confirme le mandat d'administrateur de Mr

T. Winters, L. Dom, R. Jacobs et M. J. De Hertogh jusqu'au 30 juin 2000., effectif à partir de ce jour.

Liste des Administrateurs et Commissaire -Reviseur en fonction

M. T. Winters Président du Conseil

Arnoudt Rulenslaan 56

3020 Herent

M. L. Dom Administrateur

Ekelenhoek 221

2860 St Katelijne-Waver

M. R. Jacobs Administrateur

Rozenweg 3

1731 Zellik

M. J. De Hertogh Administrateur

Blaasveldstraat 151

2830 Willebroek

DELOITTE & TOUCHE Réviseur

Siège social:

20, avenue de la Renaissance 20 à 1000 Bruxelles

Représenté par M. L. Demesmaecker

Pour extrait conforme

B. Wolf

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28376/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INFANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.649.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Signature

Un administrateur

(28384/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.766.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté	BEF	1.861.063,-
- Résultat de l'exercice	BEF	(1.211.862,-)
- Report à nouveau	BEF	649.201,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature.

(28387/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.766.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1999

Renouvellement des mandats d'Administrateurs

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Frédéric Velge, Administrateur, pour une période de 3 ans, soit à l'issue de l'assemblée statutaire de 2002, et le mandat de Monsieur Xavier Scheyven, Administrateur, pour une période exceptionnelle allant du 19 mai 1999 au 31 décembre 1999.

Réduction du nombre des Administrateurs

L'assemblée ratifie également la décision de ramener à trois le nombre d'administrateurs au 1^{er} janvier 2000.

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Générale de Luxembourg et de nommer en lieu et place Monsieur Guy Fasbender, Employé privé, demeurant 59, rue des Cottages, 6860 Leglise (Vlessart) pour un mandat d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire de 2000.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

Pour le Conseil d'Administration
X. Scheyven
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28388/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INHOLA (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.160.

—
Le bilan de clôture au 14 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28385/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

INKOSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.325.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28386/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

**ITI HOLDINGS,
INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.742.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventh of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG, abbreviated ITI HOLDINGS S.A., Trade Register Luxembourg section B number 29.742, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, incorporated by a deed enacted on the 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 128 of the 11th of May 1989, and whose articles of association have been amended:

- by deed on the 1st of March 1990 published in the Mémorial C, number 323 of the 12th of September 1990;
- by deed on the 14th of October 1992 published in the Mémorial C, number 14 of the 11th of January 1993;
- by deed on the 30th of November 1994 published in the Mémorial C, number 134 of the 23th March 1995;
- by deed on the 16th of December 1996 published in the Mémorial C, number 160 of the 2nd april 1997;
- by deed on the 31st of May 1999, to be published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Romano Fanconi, employee, residing in Brunnen, Switzerland.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Ms Noëlla Antoine, employee, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial of the 17th and 26th of May 1999;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 17th and 26th of May 1999.

III.- As appears from the attendance list, from the 762,476 (seven hundred sixty-two thousand four hundred and seventy-six) shares, currently issued, 400,000 (four hundred thousand) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Extension of the authorisation of the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the authorised share capital for a further period of five years.

2.- Amendment of article 5 of the articles of association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to extend with immediate effect the authorisation conferred to the Board of Directors in order to increase the share capital within the limits of the authorised share capital, remaining fixed at LUF 50,000,000.- (fifty million Luxembourg francs) for a further period of five years, in the same conditions as those in force.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article five of the Articles of Association and to give it the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at LUF 38,123,800.- (thirty-eight million one hundred twenty-three thousand and eight hundred Luxembourg francs), represented by 762,476 (seven hundred sixty-two thousand four hundred and seventy-six) shares with a par value of LUF 50.- (fifty Luxembourg francs) each, fully paid up and carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The authorized capital is fixed at LUF 50,000,000.- (fifty million Luxembourg francs) to consist in 1,000,000 (one million) shares with a par value of LUF 50.- (fifty Luxembourg francs) each.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period expiring five years after the date of publication of the Articles of Association amendment deed dated on the 7th of June 1999, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG, en abrégé ITI HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 29.742, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 128 du 11 mai 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes:

- du 1^{er} mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 323 du 12 septembre 1990;
- du 14 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 14 du 11 janvier 1993;
- du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 134 du 23 mars 1995;
- du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 160 du 2 avril 1997;
- du 31 mai 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romano Fanconi, employé, demeurant à Brunnen, Suisse.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 17 et 26 mai 1999;
- dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» des 17 et 26 mai 1999.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 762.476 (sept cent soixante-deux mille quatre cent soixante-seize) actions, actuellement émises, 400.000 (quatre cent mille) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Prorogation de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter la capital social dans les limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de proroger avec effet immédiat l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, restant fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), aux mêmes conditions que celle actuellement en vigueur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 38.123.800,- (trente-huit millions cent vingt-trois mille huit cents francs luxembourgeois), représenté par 762.476 (sept cent soixante-deux mille quatre cent soixante-seize) actions d'une valeur nominale de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois), entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions de LUF 50,- (cinquante francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période expirant cinq ans après la date de publication de l'acte modificatif des statuts en date du 7 juin 1999, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Fanconi, P. Van Hees, N. Antoine, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 117S, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

J. Elvinger.

(28389/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

**ITI HOLDINGS,
INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.742.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.
(28390/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

I.R.E.F., INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.991.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28393/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

ISSAN PALMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 60.492.

—

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28394/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LAGAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.023.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28399/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LAGAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 57.023.

—

L'assemblée générale de la société, convoquée le 14 mai 1999, a unanimement décidé de:

- nommer Sylvie Allent-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28400/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.395.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Paule Gillen, directeur-adjoint, demeurant à Echternach, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg, 43, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.396,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE a été constituée suivant acte notarié, en date du 23 mai 1949, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 50 du 22 juin 1949. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 mai 1999, non encore publié au Mémorial.

2) Le capital social souscrit de la société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-six millions cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-cinq euros quatre-vingt-treize cents (186.188.465,93 EUR), représenté par dix-huit millions cinquante-deux mille quatre cent treize (18.052.413) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et un million neuf cent soixante-quinze mille trois cent vingt (1.975.320) parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 6 A. des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social jusqu'à maximum six cent cinquante-sept millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-six euros cinquante-huit cents (657.481.426,58 EUR) par l'émission de parts sociales ordinaires nouvelles à libérer suivant les modalités à fixer par le Conseil d'Administration.

4) En sa réunion du 28 avril 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de maximum quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-dix euros trente cents (4.698.090,30 EUR) et d'émettre au maximum cinq cent cinq mille cent soixante et onze (505.171) parts sociales ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale contre un apport en nature par les actionnaires d'un nombre suffisant de créances de dividende déterminé sur base d'un rapport d'échange déterminé par le Conseil d'Administration et éventuellement contre apport d'une soulte en espèces.

Le produit de l'émission sera affecté à concurrence de maximum quatre millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-dix euros trente cents (4.698.090,30 EUR) au capital social souscrit et à concurrence de maximum cinquante-trois millions huit cent soixante et un mille trois cent trente-deux euros et trois cents (53.861.332,03 EUR) au poste «Primes d'émission».

Les parts sociales nouvelles bénéficieront des mêmes droits et avantages que les parts sociales ordinaires existantes et participeront pour la première fois à la répartition des bénéfices de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 1999.

Le prix d'émission a été fixé à une part sociale ordinaire nouvelle pour 42 coupons de dividende n° 2 afférents à des parts sociales ordinaires ou à une part sociale ordinaire nouvelle pour 42 coupons de dividende n° 1 afférents à des parts sociales privilégiées sans droit de vote.

Ce rapport d'échange a été fixé sur base de la formule suivante dont le résultat est arrondi à l'unité supérieure:

$$(A-B) \times 90 \% / C$$

où A est la moyenne des cours de clôture de bourse d'une part sociale ordinaire pendant la période du 12 au 23 avril 1999

où B est le dividende brut 1999 où C est le dividende net 1999.

Un rapport a été rédigé par DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 28 avril 1999, portant sur la description de l'apport en nature ainsi que sur le rapport d'échange fixé par le Conseil d'Administration.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«La description de l'opération correspondant à l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport et le mode de détermination de l'apport.

Le montant effectif de cet apport en nature ne sera connu qu'à l'issue de la période de souscription à l'offre de paiement de dividende en parts sociales, à savoir le 14 mai 1999.

La valeur de l'apport à laquelle conduiront les modalités de calcul de la parité d'échange reprises dans le présent rapport correspondra au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Les parts sociales ordinaires nouvelles dont l'émission a été décidée par le Conseil d'Administration ont été offertes par souscription aux seuls actionnaires existants, sans frais et contre présentation de 42 coupons de dividende n° 2 afférents à des parts sociales ordinaires ou contre présentation de 42 coupons de dividende n° 1 afférents à des parts sociales privilégiées sans droit de vote, ces dividendes correspondant à une partie des bénéfices de l'exercice 1998.

La souscription s'est ouverte le 30 avril 1999 et s'est clôturée le 14 mai 1999.

5) Ensuite la comparante fait constater que durant la période de souscription trois cent mille neuf cent soixante-quatorze (300.974) parts sociales ordinaires nouvelles ont été souscrites au prix de cent quinze euros quatre-vingt-douze cents (115,92 EUR) par part sociale et qu'en conséquence le capital social souscrit de la Société est augmenté à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante-huit euros vingt cents (2.799.058,20 EUR). La différence entre le produit net de l'émission (34.888.906,08 EUR) et l'augmentation de capital (2.799.058,20 EUR), soit trente-deux millions quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-sept euros et quatre-vingt-huit cents (32.089.847,88 EUR) est affectée à la prime d'émission.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées à concurrence d'un montant de trente-quatre millions huit cent soixante-sept mille cinq cent soixante-seize euros quatre-vingts cents (34.867.576,80 EUR) contre présentation de coupons et à concurrence d'un montant de vingt et un mille trois cent vingt-neuf euros vingt-huit cents (21.329,28 EUR) par des versements en espèces à titre de soulte.

A l'exception de la soulte en espèces, aucun versement n'a été effectué par les souscripteurs au profit de la banque au titre de libération des parts sociales nouvellement émises.

Les documents justificatifs des souscriptions et des libérations ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-quatre euros treize cents (188.987.524,13 EUR), représenté par dix-huit millions trois cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept (18.353.387) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et un million neuf cent soixante-quinze mille trois cent vingt (1.975.320) parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatorze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (14.500.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-P. Gillen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 94, case 5. – Reçu 14.074.150 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

F. Baden.

(28397/200/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28398/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LUXLIANTS SCHOCK - STRENG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 13.679.

Extrait de l'Assemblée Générale des associés du 6 mai 1999

Après délibération, les associés à la majorité de 4 voix contre 0 décident de nommer

Monsieur Jolivot Jean-Claude

Ingénieur

Directeur du Service Liants de SCR-BEUGNET

22, rue des Peupliers

F-78960 Voisins-les-Bretonneux

comme Gérant Administratif en remplacement de Monsieur Grimard Georges.

P. Schock

Le Gérant Technique

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28406/200/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.732.

Le bilan et l'annexe au 31 août 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 56, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 1999.

Signature
Un administrateur

(28396/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

IT-MASTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 57.435.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Walferdange, le 18 juin 1999.

Signature.

(28395/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LUCILINBURHUC (LBH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.242.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28404/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LUCILINBURHUC (LBH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.242.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 10 mai 1999, a unanimement décidé que:
- L'assemblée nomme Sylvie Allent-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren, comme quatrième administrateur de la société en remplacement de Jeanine De Mets jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28405/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LAURELIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.568.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1999, vol. 524, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMARCORP S.A.

(28401/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LES GLYCINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 59.017.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 1999.

Signature

(28402/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

M. ZANETTI INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 61.034.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. ZANETTI INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 61.034, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 12 du 7 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 655 du 16 septembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 13.500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 17.000.000,- LUF à 30.500.000,- LUF par la création et l'émission de 13.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13.500.000,- LUF (treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 17.000.000,- LUF (dix-sept millions de francs luxembourgeois) à 30.500.000,- LUF (trente millions cinq cent mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 13.500 (treize mille cinq cents) actions nouvelles de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les 13.500 (treize mille cinq cents) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le montant de 13.500.000,- LUF (treize millions cinq cent mille francs luxembourgeois) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société M. ZANETTI INDUSTRIES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à 30.500.000,- LUF (trente millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 30.500 (trente mille cinq cents) actions de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, B. Schiltz, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1999, vol. 506, fol. 32, case 6. – Reçu 135.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28407/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

M. ZANETTI INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 61.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28408/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.859.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 60.859, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 709 du 18 décembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 655 du 16 septembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 81.300.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 127.000.000,- LUF à 208.300.000,- LUF par la création et l'émission de 81.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 81.300.000,- LUF (quatre vingt un millions trois cent mille francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de 127.000.000,- LUF (cent vingt-sept millions de francs luxembourgeois) à 208.300.000,- LUF (deux cent huit millions trois cent mille francs luxembourgeois), par la

création et l'émission de 81.300 (quatre-vingt-un mille trois cents) actions nouvelles de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les 81.300 (quatre-vingt-un mille trois cents) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien SERVIZIO ITALIA SOCIETA FIDUCIARIA E DI SERVIZI S.p.A., ayant son siège social à I-00187 Roma, Salita S. Nicola de Tolentino 1/B (Italie).

Le montant de 81.300.000,- LUF (quatre-vingt-un millions trois cent mille francs luxembourgeois) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à 208.300.000,- LUF (deux cent huit millions trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 208.300 (deux cent huit mille trois cents) actions de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 1999, vol. 506, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28409/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

M. ZANETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 1999.

J. Seckler.

(28410/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.330.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28411/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.330.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 27 avril 1999, a unanimement décidé de:

- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28412/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

LOUSSEAU HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.987.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28403/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MINORCO, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.139.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-seventh of May.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MINORCO, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 12.139), incorporated pursuant to a notarial deed on the 30th of May 1974, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 174 of August 30, 1974. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant a notarial deed of December 7, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 149 of March 8, 1999.

The meeting was opened at 9.30. a.m. with Mr David Fisher, director of companies, residing in Bridel in the chair, who appointed as secretary Mr David Bennett, chartered secretary, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank West, accountant, residing in Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by notices published:

a) in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- number 308 of May 3, 1999

- number 344 of May 14, 1999

b) in the Luxemburger Wort:

- of May 3, 1999

- of May 14, 1999.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1. If at the time for which the Extraordinary General Meeting has been convened the Offer (as the term is defined in the Circular to shareholders of MINORCO dated 22 April 1999 («the Circular»)) has become unconditional the following resolutions will be tabled and, if thought fit, adopted substantially as follows:

1.1. That, subject to the adoption of the second and third resolutions, the Sale of the Residual Assets (as the term is defined in the Circular) at an aggregate purchase price which would result in the net asset value per Ordinary Share (other than any Class «B» Ordinary Shares) following the Sale of Residual Assets, being equal to an amount of US\$ 16.- be and hereby is approved and that the Board of Directors of the Corporation or any validly constituted committee of the Board of Directors be and hereby is authorised to complete such Sale of the Residual Assets.

1.2. That, subject to the passing of the first and third resolutions, so many shares held by ANGLO AMERICAN PLC in the capital of the Corporation as are determined by dividing by US\$ 16.- the value expressed in US\$ of any Retained Assets (as the term is defined in the Circular) be converted into Class «B» Ordinary Shares having all the rights attached to the Ordinary Shares pursuant to the Articles of Incorporation of the Corporation except the right to participate in the reduction of capital and distribution to be decided upon under the third resolution.

1.3. That, subject to the passing of the first and second resolutions, the Corporation effect a capital reduction by the cancellation of all of the Ordinary Shares in its capital other than the Class «B» Ordinary Shares in consideration of which the Corporation will distribute to the holders of such Ordinary Shares all of the assets of the Corporation (other than any Retained Assets), pro rata.

1.4. That, subject to the passing of the first, second and third resolutions, the Articles of Incorporation of the Corporation be amended to reflect the matters implemented in accordance with the second and third resolutions.

2. If at the time for which the Extraordinary General Meeting has been convened the Offer has not yet become unconditional the following alternative resolutions will be tabled for consideration and adoption by the shareholders:

2.1. That the Extraordinary General Meeting be and hereby is adjourned to 17 June 1999 with an Agenda as set out in paragraph 1 above; or alternatively.

2.2. That the Extraordinary General Meeting be and hereby is closed without adopting any other resolutions.

III.- That according to the Articles of Incorporation the subscribed capital is fixed at three hundred and fifteen million nine hundred and eighty-two thousand nine hundred and sixty-eight United States dollars (315,982,968.- US\$), represented by two hundred and twenty-five million seven hundred and two thousand one hundred and twenty (225,702,120) shares of a nominal value of one United States Dollar and forty cents (1.40 US\$)-

That the Board of Directors has issued on the 21st of May 1999 two hundred and fifty-seven thousand nine hundred and seventy-nine (257,979) shares within the limits of authorised capital to the staff of the Corporation, but that the Articles of Incorporation have not yet been amended in consequence.

That thus the existing share capital is fixed at three hundred and sixteen million three hundred and forty-four thousand one hundred and thirty-nine United States dollars (316,344,139.- US\$), represented by two hundred and twenty-five million nine hundred and sixty thousand and ninety-nine (225,960,099) shares of a nominal value of one United States dollar and forty cents (1.40 US\$).

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled «ne varietur» by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

V.- As appears from the said attendance list two hundred and twenty-three million six hundred and twenty-five thousand nine hundred and nineteen (223,625,919) shares out of the two hundred and twenty-five million nine hundred and sixty thousand ninety-nine (225,960,099) shares representing the whole corporate capital, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V. - That the present meeting, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves that subject to the passing of the second and third resolutions the Sale of the Residual Assets (as the term is defined in the Circular sent to shareholders and a copy of which is attached to the present deed) at an aggregate purchase price which results in the net asset value per Ordinary Share (other than any Class «B» Ordinary Shares) following the Sale of Residual Assets, being equal to an amount of sixteen US dollars (US\$ 16.-) be and hereby is approved and that the Board of Directors of the Corporation or any validly constituted committee of the Board of Directors is hereby authorised to complete such Sale of the Residual Assets.

The foregoing resolution has been passed by:

- 223,625,719 votes for and
- 200 votes against.

Second resolution

The meeting resolves that subject to the passing of the third resolution 10,640,181 (ten million six hundred and forty thousand one hundred and eighty-one) ordinary shares of 1.40 US \$ (one U.S. dollar and forty cents) each in the capital of the Corporation held by ANGLO AMERICAN PLC be converted into Class «B» Ordinary Shares having all the rights attaching to the ordinary shares pursuant to the Articles of Incorporation of the Corporation except the right to participate in the reduction of capital and distribution to be decided upon under the third resolution.

The foregoing resolution has been passed by:

- 223,625,719 votes for and
- 200 votes against.

Third resolution

The meeting resolves that a capital reduction of the Corporation is hereby effected by the cancellation of all of the ordinary shares in its capital other than the Class «B» Ordinary Shares in consideration of which the Corporation will distribute to the holders of such ordinary shares all of the assets of the Corporation (other than any Retained Assets) in proportion to their participation in the Corporation. The capital is thus reduced by the aggregate amount of three billion four hundred and forty-five million one hundred and eighteen thousand six hundred and eighty-four United States dollars (3,445,118,684.- US\$) through the cancellation of two hundred and fifteen million three hundred and nineteen thousand nine hundred and eighteen (215,319,918) ordinary shares as follows: by reducing the share capital by an amount of three hundred and one million four hundred and forty-seven thousand eight hundred and eighty-five United States dollars (301,447,885.- US\$); by reducing the legal reserve by an amount of thirty million one hundred and twenty-five thousand and seventy-four United States dollars (30,125,074.- US\$); by reducing the capital reserve by an amount of one billion four hundred and fifty-eight million seven hundred and two thousand one hundred and fifty-one United States dollars (1,458,702,151 US \$); by reducing the retained earnings by an amount of one billion six hundred and fifty-four million eight hundred and forty-three thousand five hundred and seventy-four United States dollars (1,654,843,574.- US\$).

The proceeds of the capital reduction, amounting to an amount of sixteen U.S. dollars (16.- US\$) per Ordinary Share will be distributed to the holders of the shares which have been cancelled by this resolution and the Board of Directors is given all the necessary powers and authority to effect the cancellation of the Ordinary Shares and the payment of such proceeds to the shareholders.

Article 5.2. of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

– «The Corporation has an issued share capital of fourteen million eight hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty-four United States dollars (US\$ 14,896,254.-), represented by ten million six hundred and forty thousand one hundred and eighty-one (10,640,181) Class «B» Ordinary Shares having a nominal value of one United States dollar and forty cents (US\$ 1.40) each, entirely paid up.»

The foregoing resolution has been passed by:

- 223,625,719 votes for and
- 200 votes against.

Fourth resolution

The meeting states that thus all the resolutions are adopted by the general meeting and resolves that the Extraordinary General Meeting be and hereby is closed without adopting any other resolutions. The foregoing resolution has been passed by:

- 223,625,719 votes for and
- 200 votes against.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed containing twelve cancelled blanks.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINORCO, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 12.139, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 174 du 30 août 1974. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 8 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur David Fisher, director of companies, demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Monsieur David Bennett, chartered secretary, demeurant à Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank West, accountant, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés comme suit:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:
numéro 308 du 3 mai 1999
numéro 344 du 14 mai 1999
- au Luxemburger Wort:
du 3 mai 1999
du 14 mai 1999.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Si, à la date pour laquelle l'Assemblée générale extraordinaire a été convoquée, l'Offre (tel que ce terme est défini dans la circulaire aux actionnaires de MINORCO datée du 22 avril 1999 («la circulaire»)) est devenue inconditionnelle, les résolutions suivantes seront soumises aux actionnaires et si jugées opportunes adoptées à l'unanimité:

1.1. Que, sous réserve de l'adoption de la deuxième et de la troisième résolution, la vente des Avoirs Restants (tel que ce terme est défini dans la circulaire) à un prix de vente total qui résultera dans une valeur nette par action ordinaire (autre que toute action ordinaire de la classe B) après la vente des Avoirs Restants, d'un montant équivalent à 16,- US\$, est approuvée et que le Conseil d'Administration ou tout autre comité valablement constitué est autorisé à achever la vente des Avoirs Restants.

1.2. Que, sous réserve de l'adoption de la première et de la troisième résolution, un nombre d'actions détenues par ANGLO AMERICAN PLC dans le capital de la Société tel que déterminé en divisant par 16,- US\$ la valeur exprimée en US\$ de tous Avoirs Retenus (tel que ce terme est défini dans la circulaire) sera converti en actions ordinaires de classe B, ayant les mêmes droits que les actions ordinaires conformément aux statuts, excepté le droit de participer à la réduction de capital et à la distribution à décider dans la troisième résolution.

1.3. Que, sous réserve de l'adoption de la première et de la deuxième résolution, la société procédera à une réduction de capital par l'annulation de toutes les actions ordinaires autres que les actions ordinaires B, en contre-partie de quoi la Société distribuera aux détenteurs de telles actions ordinaires tous les avoirs de la Société (autres que les Avoirs Retenus) en proportion de leur participation dans la Société.

1.4. Que, sous réserve de l'adoption de la première, de la deuxième et de la troisième résolution, les statuts de la Société seront modifiés afin de refléter les changements adoptés lors de la deuxième et de la troisième résolution.

2. Si, à la date pour laquelle l'Assemblée générale extraordinaire a été convoquée, l'Offre n'est pas encore devenue inconditionnelle, les résolutions alternatives suivantes seront soumises aux actionnaires et adoptées par ceux-ci:

2.1. Que l'Assemblée générale extraordinaire est reportée au 17 juin 1999 avec l'ordre du jour tel qu'il résulte du point 1. ci-dessus; ou alternativement.

2.2. Que l'Assemblée générale extraordinaire est clôturée sans adopter une autre résolution.

III.- Que conformément aux statuts le capital souscrit est fixé à trois cent quinze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (315.982.968,- US\$), représenté par deux cent vingt-cinq millions sept cent deux mille cent vingt (225.702.120) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique quarante cents (1,40 US\$).

Que le Conseil d'Administration a émis en date du 21 mai 1999 deux cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-dix-neuf (257.979) actions dans le cadre du capital autorisé au personnel de la Société, mais que les statuts n'ont pas encore été modifiés en conséquence.

Qu'en conséquence le capital existant est de trois cent seize millions trois cent quarante-quatre mille cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (316.344.139,- US\$), représenté par deux cent vingt-cinq millions neuf cent soixante mille quatre-vingt-dix-neuf (225.960.099) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents (1,40 US\$).

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux cent vingt-cinq millions neuf cent soixante mille quatre-vingt-dix-neuf (225.960.099) actions représentant l'intégralité du capital social, deux cent vingt-trois millions six cent vingt-cinq mille neuf cent dix-neuf (223.625.919) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que, sous réserve de l'adoption de la deuxième et de la troisième résolution, la vente des Avoirs Restants (tel que ce terme est défini dans la circulaire adressée aux actionnaires et dont une copie restera annexée aux présentes) à un prix de vente total qui résulte dans une valeur nette par action ordinaire (autre que toute action ordinaire de la classe B) après la vente des Avoirs Restants d'un montant équivalent à seize U.S. dollars (16,- US\$), est approuvée et que le Conseil d'Administration ou tout autre comité valablement constitué est autorisé à achever la vente des Avoirs Restants.

La présente résolution est adoptée par:

- 223.625.719 voix pour et
- 200 voix contre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que sous réserve de l'adoption de la troisième résolution, dix millions six cent quarante mille cent quatre-vingt-une (10.640.181) actions ordinaires d'un U.S. dollar et quarante cents (1,40 US\$) chacune dans le capital de la Société détenues par ANGLO AMERICAN PLC sont converties en actions ordinaires de classe B, ayant les mêmes droits que les actions ordinaires conformément aux statuts de la Société, excepté le droit de participer à la réduction de capital et à la distribution à décider dans la troisième résolution.

La présente résolution est adoptée par:

- 223.625.719 voix pour et
- 200 voix contre.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une réduction de capital de la Société par l'annulation de toutes les actions ordinaires dans son capital autres que les actions ordinaires B, en contre-partie de quoi la Société distribuera aux détenteurs des actions ordinaires tous les avoirs de la Société (autres que les Avoirs Retenus) en proportion de leur participation dans la Société. Les fonds propres sont ainsi réduits à concurrence du montant total de trois milliards quatre cent quarante-cinq millions cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.445.118.684,- US\$) par l'annulation de deux cent quinze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent dix-huit (215.319.918) actions ordinaires comme suit: par la réduction du capital social à concurrence de trois cent un millions quatre cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique 301.447.885,- US\$), par la réduction de la réserve légale à concurrence de trente millions cent vingt-cinq mille soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.125.074,- US\$), par la réduction de la réserve de capital à concurrence d'un montant d'un milliard quatre cent cinquante-huit millions sept cent deux mille cent cinquante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.458.702.151,- US\$), par la réduction des bénéfices reportés à concurrence d'un montant d'un milliard six cent cinquante-quatre millions huit cent quarante-trois mille cinq cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.654.843.574,- US\$).

Le produit de la réduction des fonds propres, s'élevant à seize dollars des Etats-Unis d'Amérique (16,- US\$) par action ordinaire sera distribué aux propriétaires des actions ordinaires qui ont été annulées par la présente résolution et le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'annulation des actions ordinaires et au paiement du produit de la réduction aux actionnaires.

L'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis de quatorze millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (14.896.254,- US\$), représenté par dix millions six cent quarante mille cent quatre vingt une (10.640.181) actions ordinaires de la classe B d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents (1,40 US\$) , entièrement libérées.»

La présente résolution est adoptée par:

- 223.625.719 voix pour et
- 200 voix contre.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que toutes les résolutions ont été adoptées par l'assemblée générale et décide que la présente Assemblée générale extraordinaire est clôturée sans adopter une autre résolution.

La présente résolution est adoptée par:

- 223.625.719 voix pour et
- 200 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fisher, D. Bennett, F. West, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1999, vol. 2CS, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

F. Baden.

(28423/200/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MINORCO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

F. Baden.

(28424/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MIAMI HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature(s).

(28421/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MIAMI HOLDING.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.996.

L'assemblée générale, convoquée le 18 mai 1999, a unanimement accepté la démission de Jeannine De Mets comme administratrice de la société avec effet immédiat et nommé Madame Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren comme quatrième administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 517, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Signature.

(28422/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MARGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of MARGA INTERNATIONAL S.A. (the «Company») was held on June 7th 1999, 14.00 hours at the registered office of the Company, 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Mr Bart J.W. d'Ancona presided at the meeting and Mr Johan de Feber was designated as Secretary of the meeting and recorded the minutes thereof.

Attendance List

Shareholders	Number of shares	Signature
The Bearer	1	
The Bearer	99	

Chairman: Mr Bart J.W d'Ancona

Secretary: Mr Johan de Feber

The Chairman stated that all issued and outstanding shares being represented, the meeting was duly constituted for the transaction of business.

Thereupon, the Chairman stated that having been informed by the board of Directors of the Company that no depositary receipts have been issued in cooperation with the Company for shares in its capital and that it does not appear from the shareholders register nor is the board of Directors otherwise aware that any shares in the Company have been pledged or have been charged with usufruct.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to dismiss KPMG AUDIT as Statutory Auditor of the Company.

Resolved, to accept the dismissal of KPMG AUDIT as Statutory Auditor of the Company and to give them full discharge as from the date of this meeting.

Thereupon the Chairman reported that it was proposed to appoint T.R. Gordon of GEFECO AUDIT, S.à r.l. as Statutory Auditor of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

Resolved, to appoint T.R. Gordon of GEFECO AUDIT, S.à r.l. as Statutory Auditor of the Company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

B. J.W d'Ancona
ChairmanJ. de Feber
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1999, vol. 524, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

(28413/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.

MATECO LOCATION DE NACELLES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 56.496.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 5. Mai 1999 hat den Jahresabschluss zum 31. Dezember 1998 genehmigt und den Gewinn von LUF 1.554.166 wie folgt verwendet:

- gesetzliche Rücklage : LUF 77.708

- Vortrag auf neue Rechnung : LUF 1.476.458

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Abschlussprüfers wurden um ein weiteres Jahr - bis zur ordentlichen Generalversammlung 2000 - vergeben.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Wolfgang Roth, Kaufmann, wohnhaft in D-73773 Aichwald - Beutelsbacher Str. 7, delegiertes Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Hans-Peter Kauderer, Kaufmann, wohnhaft in D-70376 Stuttgart - Bottroper Str. 16, delegiertes Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Andreas Piech, Kaufmann, wohnhaft in D-22559 Hamburg, Wedeler Landstrasse 43.

Abschlussprüfer:

- LUXREVISION, S.à r.l. mit Sitz in L-1725 Luxembourg, - 28, rue Henri VII.

Munsbach, den 5. Mai 1999.

Für MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.

L. Planche

Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28415/664/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1999.